

Le 26 avril 2017,

Communiqué de presse

Tchad : Demande de libération immédiate de trois prisonniers d'opinion

La campagne Tournons la page, Amnesty International, ACAT France et Survie exigent la libération immédiate et sans condition de Messieurs Nadjo Kaïna Palmer, Bertrand Solloh Gandere et Dingamnayal Nely Versinis, trois prisonniers d'opinion, arrêtés de manière arbitraire à N'Djamena au Tchad au cours des deux premières semaines d'avril.

Le 26 avril, le Procureur de la République de N'Djamena a inculpé les activités Nadjo Kaïna Palmer et Bertrand Solloh Gandere pour « tentative de complot » et de « provocation à l'attroupement » et Dingamnayal Nely Versinis d' « escroquerie et usurpation de titre » et les a transféré à la maison d'arrêt d'AmSinene, en détention provisoire.

Nadjo Kaïna Palmer, Coordinateur de « Tournons la page » (TLP) et porte-parole du mouvement citoyen « Iyina », Bertrand Solloh Gandere, Chargé de mobilisation de TLP et rapporteur du mouvement « Iyina » et Dingamnayal Nely Versinis, président du « Collectif tchadien contre la vie chère », ont été respectivement arrêtés à N'Djamena les 6, 12 et 15 avril 2017 de manière arbitraire. Jusqu'au 23 avril, ils ont été détenus au secret, vraisemblablement dans les locaux de l'Agence Nationale de Sécurité (ANS), sans accès à leur famille, ni à leur avocat. Selon nos informations, ils ont été transférés à la police judiciaire le 24 avril au matin à « des fins d'enquête » et dans le but de les déférer au parquet dans un délai court. Ils sont désormais en détention provisoire.

« Ces activistes sont détenus illégalement depuis plusieurs semaines. Leur seul tort : avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de manifestation » déclare Balkissa Idé Siddo, chercheur sur l'Afrique Centrale à Amnesty International.

Nadjo Kaïna Palmer and Bertrand Solloh Gandere ont été arrêtés suite à l'appel lancé, lors d'une conférence de presse, par le mouvement citoyen Iyina, invitant la population tchadienne à observer « une journée Iyina » le 10 avril dernier, marquant la date anniversaire de l'élection présidentielle de 2016, en s'habillant en rouge ou en portant un foulard rouge sur la tête afin d'exprimer leur « ras-le-bol au régime en place et dire non à la mauvaise gouvernance, à l'impunité et à l'humiliation ».

Dingamnayal Nely Versinis a, quant à lui, été arrêté après avoir appelé les commerçants du marché de mil de N'Djamena à participer à une grève pour protester contre l'augmentation des frais de stand.

Les trois activistes ont été inculpés après avoir été interrogés par la police judiciaire en l'absence de leur avocat.

Leurs dossiers judiciaires ont été envoyés devant le tribunal en flagrant délit pour un procès prévu pour le 27 avril.

Pour Clément Boursin, responsable des programmes Afrique de l'ACAT-France, « *les charges retenues contre eux relèvent d'une volonté manifeste de criminaliser les mouvements citoyens et de maintenir un climat de peur chez les voix dissidentes* ».

Les états de santé de M. Solloh et M. Versinis sont préoccupants car ils n'ont pas accès à leurs médicaments.

« *Exprimer pacifiquement des critiques à l'endroit d'un gouvernement, comme ils l'ont fait, n'est pas une infraction en droit. Leurs libertés d'expression et de manifestation sont fondamentales et intrinsèques à tout Etat qui se veut de droit* » indique Laurent Duarte, coordinateur de la campagne Tournons la page.

Par conséquent, la campagne Tournons la page, Amnesty International, l'ACAT France et Survie exigent la libération immédiate et sans condition de Messieurs Nadjo Kaïna Palmer, Bertrand Solloh Gandere et Dingamnayal Nely Versinis.

En attendant leur libération, leurs droits les plus fondamentaux doivent être respectés. Les trois détenus d'opinion doivent pouvoir recevoir les visites de leur famille, d'un médecin de leur choix et de leur avocat et ne subir aucune violence physique ou psychologique.

Contacts presse :

Laurent DUARTE

Coordinateur de la campagne "Tournons la page!"

afrique-democratie@secours-catholique.org

Tél : +33 1.45.49.70.97 / +33 6.50.39.17.83 / +33 6.38.83.13.31

Sadibou Marong

Media Manager

sadibou.marong@amnesty.org

Tél : +221 77 658 62 27 ou +221 33 869 82 31

Pierre MOTIN

Responsable des relations médias à l'ACAT

pierre.motin@acatfrance.fr

Tél : +33 1 40 40 40 23 / +33 6 12 12 63 94